RÈGLEMENT

concernant

l'examen professionnel supérieur d'expert / experte en management de l'organisation

Abrogation du 16 OCT. 2023

L'organe responsable

Société suisse des employés de commerce
Société suisse d'organisation et de management (SGO)
Association économique suisse de la bureautique, de l'informatique, de la télématique et de l'organisation (SWICO)

décide :

I

Le règlement d'examen du 1er février 2011 concernant l'examen professionnel supérieur d'expert / experte en management de l'organisation est abrogé.

II

Dispositions transitoires relatives à l'abrogation

[1] En 2024, un examen sera organisé selon les dispositions du règlement d'examen du 1er février 2011;

[2] Les candidats qui répètent l'examen en vertu du règlement d'examen du 1er février 2011 peuvent repasser l'examen une première fois puis une seconde fois jusqu'à fin 2026 au plus tard.

III

La présente décision entre en vigueur à la date de son approbation par le SEFRI.

Zurich, 28.6.2023

Société suisse des employés de commerce

Christian Zünd
CEO groupement SEC Suisse

Melinda Bangerter
Responsable Service Formation

Société suisse d'organisation et de management (SGO)

Stefan Studer
Président

Markus Brönnimann
Membre du Comité

Association économique suisse de la bureautique, de l'informatique, de la télématique et de l'organisation (SWICO)

Adrian Müller
Président

Dr. Alain Gut
Membre du Comité

Berne, 16 OCT. 2023

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI

Rémy Hübschi
Directeur suppléant
Chef de la division Formation professionnelle et continue